

## Déclaration de protection des données

### Annexe au devoir d'information selon l'article 45 de la Loi sur la surveillance des assurances (LSA) et la Loi sur la protection des données (LPD)

Dans le cadre de notre mandat de courtage, nous recueillons, traitons et enregistrons vos données personnelles conformément à l'art 45 de la Loi fédérale sur la surveillance des assurances (LSA) et la Loi fédérale sur la protection des données (LPD), complètement révisée et en vigueur à compter du 1er septembre 2023.

En tant que courtier, nous sommes responsables du traitement de vos données personnelles telles que définies dans la LPD.

Par conséquent, nous veillons à ce que le traitement de vos données soit conforme à la législation en matière de protection des données.

#### 1. But du traitement

En règle générale, nous traitons vos données en vue de la bonne exécution du mandat de conseil et de gestion en assurances et de suivi des sinistres que vous nous confiez. Si l'objectif du traitement excède l'exécution du mandat traditionnel, il nous incombe de vous en informer de façon précise.

A partir du moment où vous nous confiez un mandat, nous constituons un fichier informatique regroupant vos données personnelles nécessaires au traitement du mandat.

#### 2. Etendue du traitement

Nous pourrions être amenés à traiter des données confidentielles vous concernant (comme les données relatives à vos mesures de santé ou d'aide sociale, les données salariales ou d'indemnités journalières, ou encore les données relatives aux poursuites ou sanctions pénales et administratives).

#### 3. Destinataires des données

Dans le cadre de notre mandat, nous vous informons que nous communiquons vos données personnelles à des tiers (destinataires des données). Ceux-ci sont essentiellement des assureurs ou des fonds de prévoyance qui peuvent nous demander des renseignements vous concernant ou consulter des spécialistes externes (médecins, ingénieurs, économistes d'entreprise, etc.).

Vos données personnelles leur permettent de déterminer les prestations qu'ils sont sensés fournir. Les destinataires sont autorisés à saisir et à modifier les données dans leurs dossiers.

En particulier, nous attirons votre attention sur le fait que les assureurs et les institutions de prévoyance ne sont pas nos sous-traitants et que, par conséquent, nous ne pouvons pas être tenus responsables du traitement des informations requises par les assureurs ou résultant des avis des experts.

Il se peut que nous soyons amenés à transmettre une partie de vos données personnelles à des destinataires à l'étranger dans la mesure où cela est rendu nécessaire pour exécuter le mandat qui nous a été confié, et dans la mesure où le destinataire se situe dans une juridiction offrant un niveau de protection approprié en ce qui concerne les données personnelles

#### 4. Conservation des données

Nous avons mis en œuvre des mesures techniques et organisationnelles adéquates en matière de protection des données afin de protéger au mieux l'intégrité de vos données numériques. Les mesures de sécurité que nous avons mises en place portent sur les mesures anti-intrusions externes, la restauration de fichiers, la surveillance et le blocage de l'utilisation inappropriée et de la falsification des données. Nos systèmes informatiques s'articulent autour d'un ensemble de ressources matérielles, logicielles et télécoms que nous avons installées. Cette infrastructure permet la classification des systèmes d'information (bases de données) conformément à des règles rigoureuses et méthodiques. Le traitement des informations est réalisé dans un périmètre qui nous est propre, sans stockage sur un cloud public. Nos collaborateurs, étant donné leur formation et leurs actions, sont activement impliqués dans la sécurité du système informatique. Lorsque cela nous semble approprié, nous restreignons l'accès aux données personnelles en fonction des compétences et des responsabilités de nos collaborateurs. De manière plus générale, nous contrôlons régulièrement la bonne adéquation des mesures techniques et organisationnelles mises en œuvre en matière de l'art. 3 de l'ordonnance sur la protection des données (OPDo), en vigueur dès le 1er septembre 2023.

Nous vous informons que nous sommes en droit de vous demander l'actualisation de vos données personnelles afin d'assurer la pertinence par rapport au but pour lequel vos données doivent être utilisées et, dans la mesure où, ce but l'exige, vos données nécessitent d'être exactes, complètes et à jour.

Nous vous informons de l'existence d'une procédure automatisée de conservation des données dont l'objectif est de respecter les obligations légales de conservation des informations et d'assurer la continuité de nos activités. Par ailleurs, nous vous informons que nous conservons vos données pendant la durée légale applicable, qui est en principe de 10 ans après la fin du mandat (mais qui peut être plus longue selon la situation).

#### 5. Droit d'accès

Nous vous informons par ailleurs que vous disposez d'un droit d'accès à votre "fichier client" ainsi que d'un droit à demander que les données vous concernant soient modifiées ou effacées, dans les limites prévues par la loi.

Toutes les demandes d'accès aux données doivent être envoyées à l'adresse e-mail suivante :

[lpd@insol.swiss](mailto:lpd@insol.swiss)

Neuchâtel, le 1<sup>er</sup> septembre 2023